

FICHE DE CREATION DE COMPTE DANS LE SIA

A compléter lors de la création de compte et à remettre au détenteur à l'issue

Nom :

Prénom :

Accès à votre compte internet SIA Détenteur → <https://sia.detenteurs.interieur.gouv.fr>

Identifiant : _____

Mot de passe : _____

Pour des raisons de confidentialité et de sécurité informatique, nous vous invitons à modifier votre mot de passe lors de votre première connexion.

Numéro SIA : _____

Réponses questions secrètes :

	Réponses
Question 1 :	
Question 2 :	
Question 3 :	

Accès à votre adresse courriel (si créée sur place) :

Votre adresse courriel : _____

Mot de passe : _____

ACTIONS restantes à mener :

- Dans les 6 mois : vérifier si vos armes apparaissent dans le râtelier numérique de votre compte SIA.
- Vérifier les validités de vos documents (licence et certificat médical) sur votre compte SIA dans la rubrique « mon profil ». S'ils ne sont pas à jour ou inexistant, veuillez-nous en informer au plus vite



**PRÉFET
DU DOUBS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Pièces nécessaires à la création du compte SIA

- Pièce d'identité en cours de validité (carte de résident ou titre de séjour en cours de validité pour un étranger)
- Justificatif de domicile récent
- Déclaration remplie lisiblement et signée indiquant le nombre de matériels de guerre et d'armes détenues au moment de la demande, leurs catégories, calibres, marques, modèles et numéros
- Certificat médical **de moins d'un mois** attestant que votre état de santé physique et psychique est compatible avec la détention d'armes et de munitions
- Déclaration sur l'honneur d'une installation conforme à votre domicile (coffre-fort, armoire forte, pièce forte avec porte blindée)
- Extrait d'acte de naissance avec mentions marginales datant de moins de 3 mois
- Licence de tir en cours de validité, délivrée par la Fédération française de tir

La licence doit être tamponnée par le médecin ou accompagnée d'un certificat médical **de moins d'1 an** mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique du tir.

- Avis favorable de la Fédération française de tir concernant l'acquisition et la détention d'armes à l'exclusion de leurs éléments. Cet avis favorable est lié à la pratique régulière du tir